

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Cras-sur-Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 9 décembre 2015

**PRÉSENTS** : BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Hervé - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GRIGNOLA-BERNARD Virginie - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MAISONNEUVE Xavier - MARTI-GUEFFIER Elizabeth - MARTIN Walter - MOREL Catherine - OLIVIER Jacques - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PIN Marie-Noëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - VIVIET Alain

**EXCUSÉS** : ANTOINET Guy - COLAS Christiane - GUILLEMOT Laurent (pouvoir donné à ROCHE Jean-Pierre) - PACAUD-PEREIRA Marie (pouvoir donné à BREVET Christiane) - PARRATON Véronique (pouvoir donné à MAISONNEUVE Xavier) - TOLFA Pascale

Secrétaire de séance : PERRIN Gérard

Nombre de conseillers : En exercice : 28 ; Présents : 22 ; Votants : 25

Gérard Perrin, maire de Cras-sur-Reyssouze accueille les élus en présentant sa commune. Cras-sur-Reyssouze s'étend sur 1 382 hectares. Le centre du village est situé dans la vallée de la Reyssouze tandis que les hameaux sont plutôt sur les plateaux. Le tissu économique se compose d'une vingtaine d'artisans, quelques commerces (boulangerie bar, épicerie, coiffure), huit exploitants agricoles. La population est en croissance : 1 091 habitants en 2006, 1 307 en 2011 et sans doute près de 1 500 aujourd'hui. L'école compte 163 élèves répartis sur sept classes. Une vingtaine d'associations animent le village. La commune a récemment aménagé une liaison piétonne sur route d'Étrez et enfouie les réseaux. Elle vient de mettre en place un conseil municipal d'enfants. La commune a la particularité d'être confrontée à plusieurs risques majeurs, naturels et technologiques. Etant concernée par le Plan de prévention des risques naturels, elle a l'obligation de se doter d'un plan communal de sauvegarde. Ce document est un outil d'aide à la décision et de gestion des crises pour les élus. Il doit permettre de réagir plus vite en cas d'événements. Parmi les projets, la commune souhaite poursuivre les travaux de mise en accessibilité des bâtiments, améliorer l'acoustique de la cour et du préau de l'école et construire une nouvelle station d'épuration. L'existante étant située en zone inondable, il est impossible de l'agrandir.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 NOVEMBRE 2015**

L'adoption est ajournée.

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2015 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014**

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

**SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014 ET DU 22 JUILLET 2014**

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014**

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

### I. Budget primitif 2016 (rapporteurs : les vice-présidents délégués)

Le contexte de récession observé depuis plusieurs années se vérifie à nouveau : une crise des finances publiques pérenne, un effet de ciseaux confirmé, une fiscalité peu dynamique, des dotations de l'Etat en baisse, un Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales en progression.

Le projet de budget propose de s'adapter à ce contexte en contenant les dépenses sans dégrader le niveau de services, en poursuivant les projets structurants (voie verte, Sougey, requalification de la base de loisirs, réalisation d'un lieu d'accueil pour les entreprises) et en préservant les capacités financières d'actions. Le recours à l'emprunt est modéré mais nécessaire pour financer les investissements.

Le besoin de financement des services est stable. Le budget principal, en section de fonctionnement atteint 16 460 194 euros pour des recettes à 7 443 751 euros. Le besoin de financement d'élève à 9 016 443 euros. Les recettes globales sont évaluées à 9 053 633 euros, ce qui permet de dégager une épargne de gestion de 37 190 euros, en forte baisse par rapport à 2015. Malgré l'imputation des dépenses de structure et de siège que constituent les charges d'administration générale, aux services bénéficiaires, cette ressource capitalisée est en forte baisse de 83%.

Parmi les dépenses en hausse, celles du service des ordures ménagères de 8,39%. Cette augmentation devrait encore être revue à la hausse en cours d'année, Organom ayant fait évoluer ses contributions davantage que ce qui a été prévu au budget primitif 2016. En investissement, il est proposé d'inscrire l'acquisition de colonnes de tri et le renouvellement de bennes de déchetterie 53 000 euros, une subvention de 7 100 euros est attendue.

Le budget de fonctionnement du centre de services techniques s'élève à 1 533 982 euros, en hausse de 2%. Les recettes de facturation sont stables, les tarifs ne sont pas relevés au stade du budget primitif. 55 620 euros sont inscrits en investissement notamment pour l'achat d'un véhicule utilitaire, de matériel informatique, d'un bac de ramassage pour tondeuse et d'outillages.

Le chapitre aménagement et développement fait apparaître la subvention allouée à Centre Ain Initiatives, les cotisations au SCoT et à Cap 3 B et la participation pour la concession d'aménagement du parc d'activités Bourg sud à hauteur de 51 641 euros. En investissement, la réalisation d'un schéma territorial de déplacements en modes doux est inscrite pour 30 000 euros, une subvention de 7 500 euros est attendue de la Région. Les premiers travaux devraient également être engagés pour la voie verte. Les crédits de paiement à inscrire en 2016 sont estimés à 1 504 056 euros TTC avec une DETR attendue de 288 345 euros.

Est inscrite la contribution au financement des mesures foncières prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour un montant de 325 638 euros.

En 2016, le service unifié des autorisations du droit des sols connaîtra sa première année de fonctionnement à 35 membres avec les intercommunalités de Pont de Vaux et Pont de Veyle. Avec les charges à caractère général, le budget est estimé à 219 770 euros. L'excédent de fonctionnement est affecté au financement des investissements à hauteur de 4 350 euros pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique. Les dépenses seront couvertes par les recettes versées par les Communautés de communes de Pont de Veyle et Pont de Vaux et par les 14 communes de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, sous forme de prestations de services.

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe Equipements d'accueil s'élèvent à 315 600 euros, elles sont couvertes les loyers, les amortissements et le solde de la DETR attribuée pour le Sougey soit 409 255 euros. Un premier crédit de 150 000 euros est inscrit en investissement pour la réalisation d'un lieu d'accueil dédié aux entreprises du territoire, une étude préalable définira le format que cet espace doit proposer, une recette de 12 000 euros est attendue. Pour poursuivre la valorisation du site du Sougey, de nouveaux crédits sont inscrits 121 000 euros, une subvention de 45 000 euros est attendue du Conseil départemental.

Pour les parcs d'activités, 542 400 euros sont prévus pour financer les travaux d'extension à Confrançon. A Attignat, 500 000 euros sont inscrits pour une extension de voirie et la mise en conformité avec la loi sur l'eau. Pour ces deux aménagements, des recettes d'un montant de 590 050 euros sont attendues de la part de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental. Pour la première année, la Communauté de communes bénéficiera du reversement de la taxe d'aménagement (40%) pour les opérations réalisées en 2015 dans les parcs d'activités communautaires. Son montant est estimé à 54 260 euros. Les ventes prévisionnelles de terrains s'élèvent à 674 330 euros.

Les dépenses de fonctionnement du budget Jeunesse éducation sport et culture est estimées à 2 129 902 euros. Le besoin de financement de la fonction enseignement est à la baisse. Celui de la culture évolue à la hausse. 10 000 euros sont inscrits pour soutenir l'organisation du festival « Théâtre sur un plateau », 2 000 euros au festival Blue Monday. En investissement, le fonds de concours prévisionnel de 60 000 euros pour l'aménagement d'une salle de musique à Foissiat est réinscrit en 2016.

Malgré une volonté de maîtrise des coûts, le besoin de financement pour l'Ecole de musique s'élève à 224 343 euros. Cette hausse de 6,4% est due principalement à l'augmentation de la subvention versée à l'association. La hausse des charges de personnel, des charges générales et la baisse attendue des cotisations des familles expliquent cette évolution. En investissement, 3 000 euros sont prévus pour l'acquisition de chaises, 3 000 euros pour des instruments de musique et 1 750 euros pour des travaux d'accessibilité.

Le besoin de financement de la médiathèque est en hausse de 3,14%. 27 406 euros sont versés aux bibliothèques du territoire. 12 000 euros sont inscrits en investissement pour le renouvellement du mobilier du secteur jeunesse et 1 750 euros pour les travaux d'accessibilité.

Dans le chapitre consacré au sport, les subventions aux associations sont reconduites au même niveau qu'en 2015, à l'exception de celle du RCCM majorée de 1 500 euros. Deux nouvelles demandes ont été approuvées : 1 000 euros pour l'AS Attignat (équipe féminine de football) et 200 euros pour Etrez équitation (versés auparavant sous forme de sponsoring).

Le besoin de financement pour la maintenance du gymnase, du stade de rugby et du terrain d'athlétisme est en hausse de 96 333 euros pour le gymnase et de 91 854 euros pour le stade de rugby, en raison de travaux de reprise et nettoyage de la piste d'athlétisme et du terrain de rugby. En investissement, le crédit inscrit pour l'achat du terrain devant le gymnase est réévalué à hauteur de 118 000 euros, auxquels s'ajoutent 100 000 euros pour l'aménagement d'un parking. Les travaux d'amélioration énergétique sont estimés à 540 800 euros. D'autres travaux pourraient être entrepris en même temps, tels que la réfection des sols (99 000 euros) et l'installation d'un mur d'escalade (42 000 euros).

Le service Vie éducative et jeunesse présente un besoin de financement global en hausse de 21% par rapport à 2015. La suppression des dotations du Conseil départemental pour le PASAE, le centre de loisirs et le poste de coordonnateur des TAP et la hausse des dépenses de personnel expliquent principalement cette augmentation. Dans le cadre de ce budget, 50 000 euros de subventions sont versés aux centres de loisirs associatifs et leurs communes sièges.

Le chapitre Centre de service aux associations fait apparaître un besoin de financement de 69 338 euros. Un crédit supplémentaire de 2 300 euros est inscrit pour remplacer du matériel vétuste. Les subventions versées aux associations qui ont embauché une personne en contrat Emploi avenir sont reconduites à hauteur de 36 000 euros.

Le besoin de financement du budget Affaires sociales et solidarité est en baisse de 5,34% et atteint 656 718 euros en intégrant les charges de structure et de siège. En ce qui concerne la coopération décentralisée, la participation financière est maintenue à 2,30 euros par habitant et à la prise en charge d'une partie de la rémunération du personnel.

Le besoin de financement du chapitre Interventions sociales s'élève à 37 417 euros, avec notamment 23 400 euros consacrés à la location des locaux nécessaires à l'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer et 8 000 euros de subvention versée à l'ADMR. Pour les personnes âgées, le CLIC ne sollicite pas la Communauté de communes pour financer le service cette année. Pour la petite enfance, plusieurs investissements sont prévus : le remplacement du lave-linge professionnel et des travaux d'accessibilité pour le multi-accueil à Montrevel (16 900 euros), l'achat éventuel d'un véhicule pour le Relais assistants maternels (15 000 euros), les travaux d'accessibilité pour le multi-accueil à Confrançon (10 420 euros).

En ce qui concerne le chapitre Tourisme, le budget de fonctionnement de la base de loisirs est prévu ainsi : des recettes à hauteur de 2 430 536 euros et des dépenses à hauteur de 3 229 431 euros. Ces deux montants sont en baisse, ce qui entraîne une réduction de la subvention d'équilibre prévisionnelle de 3 260 euros.

La recherche globale de maîtrise des coûts fait apparaître une réduction de 17 791 euros des charges à caractère général. Cette baisse s'explique principalement par une réduction des dépenses d'entretien, beaucoup ayant été réalisées ces dernières années et par une optimisation du budget animation. Les charges de personnel augmentent en raison du recrutement d'un(e) chargé(e) de marketing et de communication, de la réévaluation des salaires de certains saisonniers et de l'affectation d'un mi-temps au pôle aquatique.

Les recettes directes sont évaluées sans excès à hauteur de 2 068 000 euros HT.

758 172 euros sont prévus en investissement. Parmi les projets, on peut citer la création d'un espace zen à la piscine (195 000 euros), la mise en accessibilité des bâtiments (100 000 euros), la reprise des lambris extérieurs de la halle d'animation (36 000 euros), la remise en état de mobilhomes et mise en place de réseaux (30 000 euros),

l'installation du wifi (21 000 euros), la création d'un nouveau site internet (20 000 euros), l'installation de casiers extérieurs vers la plage (13 000 euros). 200 000 euros sont également inscrits pour le lancement du concours d'architectes et la maîtrise d'œuvre liée à la requalification de la base de loisirs, 140 000 euros pour l'aménagement du tour des lacs et la remise en état des berges.

Parmi les recettes, il est à noter le premier produit de la taxe de séjour estimé à 100 000 euros.

Les recettes de fonctionnement ont été évaluées au plus juste à 9 053 633 euros. Malgré une progression des dépenses maintenue en deçà de l'inflation, l'épargne de gestion est en forte baisse de 83% et s'établit à 37 190 euros. En conséquence et en l'état actuel du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (7%), la dotation de solidarité est en baisse de 8,98%. De nouvelles charges apparaissent au budget 2016 dont le financement de la contribution au plan de prévention des risques technologiques (289 818 euros). La quasi totalité de la fiscalité prélevée par la Communauté de communes étant reversée aux communes (89%), il est logique de retrouver cette somme dans la liste des dépenses engagées par l'intercommunalité pour les communes. Virginie Grignola-Bernard précise que les maires réunis en bureau ont accepté que cette charge supplémentaire soit répartie sur treize communes à l'exclusion d'Etrez qui est déjà prélevée en tant que commune à hauteur de 177 000 euros.

La dotation aux communes est un dispositif conventionnel mis en place par l'intercommunalité pour favoriser la redistribution des recettes fiscales en favorisant la solidarité. En l'état actuel, cette recette versée aux communes ne sera pas pérennisée dans la future communauté d'agglomération. Dans la perspective de la fusion avec les intercommunalités formant le bassin de vie de Bourg-en-Bresse, il convient de modifier le type de dispositif fiscal de la Communauté de communes en adoptant la fiscalité professionnelle unique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il s'agit pour la Communauté de communes de percevoir l'ensemble de la fiscalité professionnelle et de baisser les taux des taxes « ménages ». Pour compenser la perte de recettes, les communes devront augmenter leurs taux d'imposition, ce qui leur permettra de retrouver des marges de manœuvre financières. Les contribuables ne paieront pas davantage d'impôts locaux.

Certains élus demandent des données plus précises pour prendre position. L'étude demandée aux cabinets Itinéraires droit public et Partenaires finances locales n'a pas encore été rendue et la délibération doit être prise avant le 31 décembre 2015.

Le Président ajoute qu'il est proposé de revenir sur le dispositif voté en 2004 en redonnant la possibilité aux communes de retrouver par le vote des taux les sommes attribuées dans le cadre de la dotation de solidarité. Gérard Gallet précise que les communes ont déjà approuvé plusieurs transferts de fiscalité vers l'intercommunalité. A chaque fois, ces transferts étaient positifs puisqu'ils permettaient toujours aux communes de percevoir davantage qu'elles ne versaient. Le passage en fiscalité professionnelle unique aurait pu être adopté lorsque la taxe professionnelle a été supprimée. Aujourd'hui, il devient obligatoire dans la perspective de la création de la communauté d'agglomération sous peine de supprimer une bonne partie des ressources des communes.

Le conseil communautaire approuve l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique mixte et le budget primitif à l'unanimité.

*(Adopté, unanimité).*

D'autres questions se posent quant au devenir d'autres missions exercées par la Communauté de communes : l'aide aux centres de loisirs associatifs, la coordination des temps d'activités périscolaires (TAP), etc. Dans un premier temps, la nouvelle communauté d'agglomération exercera toutes les compétences exercées par les anciennes intercommunalités. Pour ce qui ne relève pas des compétences mais plutôt des modes de gestion, tout reste à discuter.

## II. Tableau des emplois (rapporteur : Gérard Perrin)

La mise en place des temps d'activités périscolaires a occasionné des besoins supplémentaires en moyens humains assurés par des agents non titulaires recrutés sur des emplois occasionnels à Cras-sur-Reyssouze et Saint-Didier d'Aussiat. Les agents en poste recrutés sur des emplois occasionnels étaient alors en disponibilité. Les emplois permanents vont être à nouveau pourvus par des fonctionnaires. Il est proposé de majorer un emploi d'agent d'entretien polyvalent sur la commune de Cras-sur-Reyssouze de 14,80/35<sup>e</sup> à 17/35<sup>e</sup> et un emploi d'ATSEM sur la commune de Marsonnas de 28/35<sup>e</sup> à 31/35<sup>e</sup>.

*(Adopté, unanimité).*

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### I. Autorisation de défrichement de parcelles pour la création d'une voie verte entre Attignat et Jayat (rapporteur : Gérard Perrin)

Le projet de voie verte entre Bourg-en-Bresse et Jayat est en cours d'études et nécessite des compléments d'informations ou des relevés. Pour la réalisation de ces opérations et après consultation des services de l'Etat, il apparaît qu'une autorisation de défrichement s'avère nécessaire sur 2 parcelles détenues par la Communauté de communes pour une superficie de 4 684 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont situées sur les communes d'Attignat et Malafretaz.

Le conseil autorise le Président à déposer la demande de défrichement pour ces parcelles dans le cadre du projet de création de la voie verte entre Attignat et Jayat.

*(Adopté, unanimité).*

II. Fixation du tarif d'intervention du service urbanisme (rapporteur : Gérard Perrin)

Le dossier est ajourné.

## TOURISME

I. Formalisation des rapports entre la SAEM Les Rives et la Communauté de communes (rapporteur : Alain Viviet)

La SAEM Les Rives a réalisé une meilleure saison que l'an passé avec des comptes équilibrés fin septembre. Le restaurant fermera juste après la glorieuse de Montrevel pour rouvrir le 4 mars. Le choix a été fait de conserver le personnel pendant la période hivernale afin de ne pas rencontrer les mêmes difficultés de recrutement à la réouverture au printemps, comme les années précédentes.

Afin d'organiser au mieux la saison prochaine, il est proposé de fixer la prestation de service de la SAEM à la Communauté de communes à 36 000 euros HT. Le restaurant est un service indispensable pour une station touristique 4\* telle que la base de loisirs. Il permet de commercialiser des offres complètes comprenant hébergement, restauration et activités aux groupes, écoles ou encore organisateurs des week-ends d'intégration.

*(Adopté, unanimité).*

II. Organisation d'une formation en anglais pour les prestataires touristiques du territoire (rapporteur : Alain Viviet)

Dans le cadre du plan d'actions pour le développement de la destination touristique, il est prévu d'améliorer l'accueil en langues étrangères sur le territoire. L'Office de tourisme propose un module de traduction des supports écrits. Pour compléter cette offre, la Communauté de communes propose l'organisation pour les prestataires touristiques d'une formation de base en anglais en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie. Dix séances organisées par la CCI sont programmées du 18 janvier au 4 avril à raison de 30 heures de formation. Suivant le nombre de participants, le tarif horaire sera de 17,50 à 22 euros net par stagiaire. Pour favoriser les inscriptions, le Président propose que la Communauté de communes prenne en charge 10 euros par heure de formation, le solde restant aux frais des stagiaires. Il est proposé d'approuver la convention formalisant les modalités d'organisation de la formation et le financement de la Communauté de communes.

*(Adopté, unanimité).*

## SOLIDARITÉS FAMILLE VIE ÉDUCATIVE CULTURE SPORT

I. Centre local d'information et de coordination gérontologique des Pays de Bresse (CLIC) : renouvellement de la convention d'entente intercommunautaire (rapporteur : Virginie Grignola-Bernard)

La convention d'entente intercommunautaire arrive à échéance le 15 janvier 2016. Il convient de la renouveler. Les Communautés de communes de Coligny, Saint-Trivier de Courtes, Pont de Veyle, Pont de Vaux et Montrevel-en-Bresse sont membres de l'entente. La gestion et l'animation du CLIC des pays de Bresse sont confiées à la Communauté de communes de Saint-Trivier de Courtes. Le CLIC contribue à bâtir une politique de soutien aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer la convention qui prévoit que la durée de l'entente est fixée à un an. Sauf dénonciation au plus tard 3 mois avant son échéance, elle sera renouvelable deux fois par tacite reconduction.

*(Adopté, unanimité).*

II. Programme annuel de soutien aux activités éducatives (PASAÉ) : subvention aux associations partenaires  
(rapporteur : Virginie Grignola-Bernard)

Le conseil communautaire réuni le 24 novembre dernier a voté les subventions allouées aux associations partenaires du PASAÉ. Depuis, le Conseil départemental a notifié son désengagement dans le dispositif soit une perte de 5 000 euros pour la Communauté de communes. Aussi, afin de ne pas compromettre l'équilibre financier de l'action, il a été décidé de supprimer toutes les activités dont les groupes n'étaient pas remplis au moins à moitié. En conséquence, il est proposé de diminuer la subvention de Pâte à trac de 1 720 à 1 290 euros et de supprimer celles qui ont été accordées aux associations Infini danse (960 euros) et RCCM (615 euros).

*(Adopté, unanimité).*

## ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

I. Parc d'activités des Treize vents à Montrevel-en-Bresse : moratoire demandé par la société Lider sur le paiement des loyers de janvier à juin 2016 (rapporteur : Walter Martin)

Un bail commercial de 9 ans a été conclu avec la société Lider pour l'immobilier d'entreprise construit par la Communauté de communes dans le parc d'activités des Treize vents à Montrevel-en-Bresse. Elle a sollicité un moratoire sur le paiement des loyers des mois d'avril à septembre 2014, ayant à mettre en œuvre des moyens importants en ressources humaines et matières premières, suite à l'obtention d'un nouveau marché. Ce moratoire a été accepté en conseil communautaire le 27 mai 2014. Les loyers sont remboursés en douze échéances en 2015. Alors que ce moratoire se termine, la société Lider en sollicite un deuxième pour faire face à une diminution de ses ventes, notamment de poches pour l'automobile. Ce nouveau moratoire porterait sur le paiement des loyers de janvier à juin 2016 que la société propose de payer sur les mois de janvier à octobre 2017 en dix échéances. En appliquant un taux d'intérêt de 1,5%, le loyer des mois de janvier à octobre 2017 s'élèverait à 13 703 euros HT.

Il est proposé d'approuver le moratoire et l'application d'un taux d'intérêt de 1,5%.

*(Adopté, unanimité).*

II. Aide à l'investissement de la laiterie d'Etrez-Beaupont : plan de financement (rapporteur : Walter Martin)

La laiterie coopérative d'Etrez-Beaupont a sollicité la Communauté de communes pour une subvention dans le cadre de son projet d'agrandissement et de modernisation de ses bâtiments. Le montant des travaux atteint 3 440 000 euros dont 1,5 million d'euros éligibles aux subventions. Le 7 juillet, le Bureau a proposé le versement d'une aide de 16 000 euros. D'autres subventions pourraient être accordées par le Département (100 000 euros), la Région (104 000 euros), soit un total de 220 000 euros. Le FEADER accorde le même montant soit 220 000 euros. Le total des aides publiques s'élèverait à 440 000 euros, soit 29,33% des dépenses éligibles.

Il est demandé d'approuver le versement de 16 000 euros à la laiterie d'Etrez-Beaupont pour son extension.

*(Adopté, unanimité).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le secrétaire de séance,  
Gérard Perrin



Le Président,  
Jean-Pierre Roche